

Date de mise en ligne le 19 03 2026

ARRETE N° 59/26/AJ
Le Maire de la Commune de Lons



Mairie de Lons
Place Bernard Deytieux
CS 70213
64144 LONS Cedex

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient pour des raisons de gestion du Centre Social Municipal de réglementer sa fermeture,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les secteurs suivants du Centre Social Municipal seront fermés :

CRECHE CROQ'LUNE :

Le vendredi 15 mai 2026 et le lundi 13 juillet 2026,
Du lundi 27 juillet au vendredi 14 août 2026 inclus

CRECHE PERLIC PETITE ENFANCE :

Le vendredi 15 mai 2026 et le lundi 13 juillet 2026,
Du lundi 27 juillet au vendredi 14 août 2026 inclus

JARDIN D'ENFANTS :

Le vendredi 15 mai 2026 et le lundi 13 juillet 2026,
Du lundi 27 juillet au vendredi 14 août 2026 inclus

Article 2^{ème} :

Les usagers seront avertis par affichage du présent arrêté à la porte du Centre Social Municipal, des crèches, du Pôle Jeunesse, A.L.S.H et de la Maison de la Petite Enfance.

Article 3^{ème} :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la Directrice du Centre Social Municipal de Lons, pour notification.

Fait à LONS, le 17 mars 2026

Le Maire,

Nicolas PATRIARCHE